

Conseil Municipal du 27 octobre 2016

Le **vingt-sept octobre** deux mil seize, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **18 octobre 2016**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaient présents : Régis LEFEUVRE, Yves LETERME, Sophie ADAM, Michel DURAND, Lucie DUCHENE, Daniel GEORGET, Dominique JANVIER, Patrice JUDON, Linda LANGLAIS, Mickaël LOINARD, Jeanine MENARD Solange MONNIER, Chantal RAGOT, Serge TROU.

Absent(s) excusé(s) : Julie DUCOIN.

Pouvoir(s) : - Julie DUCOIN a donné pouvoir à Régis LEFEUVRE

Secrétaire de séance : Patrice JUDON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2016.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 9 – Assainissement collectif : diagnostic du raccordement au réseau collectif des eaux usées lors de la vente d'immeuble.

Le Conseil Municipal accepte le rajout de ces questions à l'ordre du jour.

Opération 169 –Ecole primaire publique

1) Demande de subvention pour Sécurisation de l'entrée de l'Ecole Eugène Hairy

DCM 2016-10-27-01

Monsieur le Maire :

- donne lecture de la lettre-circulaire en date du 06/10/2016 de Monsieur le Préfet de La Mayenne annonçant la décision de Gouvernement de soutenir financièrement les travaux de sécurisation des établissements scolaires par abondement du FIPDR ;
- rappelle la délibération en date du 29 septembre portant à la connaissance du Conseil Municipal la situation du projet d'aménagement d'un portail et d'un visiophone à l'entrée de l'école Eugène Hairy (consultation de prestataires en cours).

Eu égard à la date de dépôt du dossier de demande d'aide financière (14/10/2016), le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le dépôt de la demande suivante :

- Coût de l'opération

○ Fourniture portail :	2 600,00 € HT	
○ Kit VISIO RENO :	1 388,46 € HT	
○ Pose et frais divers :	<u>1 000,00 € HT</u>	
TOTAL	= 4 988,46 € HT	; 5 986,16 € TTC

- Plan de financement

○ Aide du FIPDR (80 %) :	4 788,00 €
○ Autofinancement communal :	<u>1 198,16 €</u>
TOTAL	= 5 986,16 €

Décision

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- décide la réalisation de ces aménagements pour la sécurisation périmétrique de l'Ecole Eugène Hairy ;*

- Valide le plan de financement présenté ci-dessus,
- demande l'aide financière du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation).

Enregistrée en Préf le 31/10/2016

publiée le 03/11/2016

Opération 194 – Abords du Plan d'eau

2) Choix du prestataire pour l'aménagement des sanitaires

DCM 2016-10-27-02

Monsieur le Maire rend compte des travaux des Commissions « Aménagements communaux » et « Environnement », réunies le mardi 18 octobre 2016, pour l'examen des offres reçues pour le projet d'aménagement de sanitaires aux abords du plan d'eau.

A l'issue de cette réunion, les commissions proposent de retenir l'offre présenté par la Société SAGELEC pour un équipement complet constitué d'un module accessible PMR posé sur lit de sable (comprenant 1 WC, 1 lave-mains, 2 urinoirs extérieurs, avec dalle béton carrelée, livraison, installation et essais inclus) pour un montant global de 24 900 € HT.

Restent à la charge de la Commune :

- Fourniture et aménagement du lit de sable,
- Amenées de réseaux (EU - AEP - EP - ELECTRICITE),
- Contrôle technique,
- Consuel.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir la proposition présentée par la Société SAGELEC s'élevant à 24 900 € HT ;
- Dit que cet aménagement sera intégré au dossier global d'aménagements des abords du plan d'eau pour la consultation des entreprises (pour les prestations non incluses dans l'offre SAGELEC : terrassement et lit de sable, amenées de réseaux (EU - AEP - EP - ELECTRICITE), Contrôle technique, Consuel, finitions des abords du module -plantations éventuelles).

Enregistrée en Préf le 31/10/2016

publiée le 03/11/2016

Affaires scolaires

3) Compte-rendu et propositions de la Commission des affaires scolaires

3a) Restaurant scolaire

DCM 2016-10-27-03a

Pour faire le point sur cette rentrée scolaire, les agents périscolaires ont été invité à échanger et à faire part de leurs observations lors d'une réunion de personnel organisée à cet effet le 06/10/2016 ; la Commission des Affaires scolaires s'est quant à elle réunie le 11/10/2016.

Concernant le restaurant scolaire, la Commission propose :

- A - une préparation anticipée des assiettes d'entrée du 1^{er} service du restaurant des grands : les entrées seront préalablement préparées de façon individuelles avant l'arrivée des enfants (gain de temps sur le créneau du midi).

L'acquisition de vaisselle supplémentaire = 835,13 € TTC.

B - une organisation différente pour le turnover du 1^{er} service et du 2^{ème} service :

Sur leur demande et dès lors que l'ensemble de la table aura fini de manger, les enfants pourront être autorisés à quitter leur table pour sortir sur la cour (éviter que les enfants du 1^{er} et 2^{ème} service se trouvent ensemble dans la salle de restaurant).

C - un renfort pour la plonge d'1 heure de 13h à 14h (emploi en CDD pour faire face à l'accroissement d'activité liée à l'augmentation des effectifs).

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à ces propositions et en autorise la mise en place.

Enregistrée en Préf le 02/11/2016

publiée le 03/11/2016

3b) Accueil périscolaire

DCM 2016-10-27-03b

Pour faire le point sur cette rentrée scolaire, les agents périscolaires ont été invité à échanger et à faire part de leurs observations lors d'une réunion de personnel organisée à cet effet le 06/10/2016 ; la Commission des Affaires scolaires s'est quant à elle réunie le 11/10/2016.

Concernant l'accueil périscolaire, la Commission propose :

A - L'affectation de la salle de restaurant des grands à l'accueil d'un groupe d'enfants de 16h à 17h30 (pour diminuer la surcharge des locaux du pôle enfance)

B - conséquemment, il y aura donc lieu de créer un emploi complémentaire sur ce même créneau horaire (emploi en CDD -ou stagiaire BAFA- pour renfort de l'encadrement lié à cette « délocalisation » de l'activité nécessaire du fait de l'augmentation des effectifs).

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à ces propositions et en autorise la mise en place.

Enregistrée en Préf le 02/11/2016

publiée le 03/11/2016

Budgets

4) Décisions modificatives Budgétaires

DCM 2016-10-27-04

Pour le **Budget Général**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :

Section de fonctionnement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
73 / 7381	Taxe add sur droits de mutation	9 000,00 €	
022	Dépenses imprévues		- 4 800,00 €
023	Virement sur section d'investissement		9 000,00 €
042 / 6811	Amortissement		4 800,00 €
Total de la présente décision		9 000,00 €	9 000,00 €
	Pour mémoire DMB N° 1	620,00 €	620,00 €

Pour mémoire BP	1 552 087,01 €	1 552 087,01 €
Total section Fonctionnement	1 561 707,01 €	1 561 707,01 €

Section d'Investissement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
156 / 21318	Salle de musique		100,00 €
159 / 21318	Local d'urgence (ancien commutateur)		-100,00 €
169 / 21312	Sécurisation école E Hairy (portail et visiophone)		9 000,00 €
020	Dépenses imprévues		4 800,00 €
021	Prélèvement sur section de fonctionnement	9 000,00 €	
040 / 280421	Amortissement	800,00 €	
040 / 28041642	Amortissement	4 000,00 €	
Total de la présente décision		13 800,00 €	13 800,00 €
Pour mémoire DMB N° 1		- €	- €
Pour mémoire BP		985 042,38 €	985 042,38 €
Total section investissement		998 842,38 €	998 842,38 €

Enregistrée en Préf le 02/11/2016

publiée le 03/11/2016

Intercommunalité

5) Syndicat de Bassin de L'Erve : Rapport d'activités 2015

DCM 2016-10-27-05

Conformément à l'article L. 5216-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat de Bassin de l'Erve a transmis son rapport d'activités 2014, accompagné du compte Administratif 2015.

Ce rapport présente les listes des communes adhérentes, des élus délégués, des membres du bureau, et du personnel, les résultats comptables, le tableau de la dette, les participations financières des communes adhérentes, les études et travaux réalisés, la liste des délibérations.

Ce rapport est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Décision

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter ces documents, et en avoir délibéré :

- *prend note de la participation financière 2015 de la Commune de Vaiges pour un montant de 1 124,78 € auprès de ce Syndicat (représentant 1,25 % du total des contributions des communes adhérentes à ce Syndicat pour l'année 2015) et 0,25 % des dépenses totales réalisées par ce Syndicat en 2015 (423 979,62 €) ;*
- *n'émet aucune observation particulière,*
- *précise que ces documents sont mis à la disposition du public pour consultation.*

Enregistrée en Préf le 31/10/2016

publiée le 03/11/2016

6) SDEGM : Rapport d'activités 2015

DCM 2016-10-27-06

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de La Mayenne (SDEGM) a transmis son rapport d'activités 2015 présentant notamment :

- les missions et compétences (obligatoires et optionnelles) transférées par les communes dans le domaine de l'électricité, de l'éclairage public, et du gaz ;

- les instances administratives et les ressources humaines,
- les travaux et actions réalisés sur les réseaux électriques et d'éclairage public,
- les finances (recettes dont TCFE prélevée sur les consommations d'électricité, les redevances versées par les concessionnaires de réseaux, participations des communes aux travaux,... et dépenses dont travaux pour le compte des communes, charges de gestion, ...)

Ce rapport est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Décision

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter ces documents, et en avoir délibéré :

- *n'émet aucune observation particulière,*
- *précise que ce document est mis à la disposition du public pour consultation.*

Enregistrée en Préf le 31/10/2016

publiée le 03/11/2016

7) Services techniques communautaires : projet d'évolution

DCM 2016-10-27-07

Monsieur le Maire rend compte de la réunion relative au projet de rapprochement des ressources techniques communautaires (humaines et matériels) affectées aux communes de Vaiges, St Georges le Flécharde et St Léger en Charnie.

Dans le cadre de ce rapprochement intracommunautaire, les communes concernées sont invitées à se prononcer sur leurs adhésions à la mutualisation des équipements et matériels communaux et des personnels techniques communaux :

- les locaux techniques seraient loués à la CCC,
- certains matériels (liste en cours) seraient vendus à la CCC,
- les agents communaux seraient mutés à la CCC.

Décision

Le Conseil Municipal, après délibérations, juge ne pas disposer suffisamment d'éléments, et décide de reporter sa décision.

Enregistrée en Préf le 02/11/2016

publiée le 03/11/2016

Questions diverses

8) Communication du flyer « Culture dans les Coëvrons »

DCM 2016-10-27-08

Flyer remis à chaque conseiller ce jour.

Supplément à l'OJ

9) Assainissement collectif : diagnostic du raccordement au réseau collectif des eaux usées lors de la vente d'immeuble

DCM 2016-10-27-09

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la SCP LAUBRETON-GOUX sollicitant la Commune pour qu'elle se prononce sur les conditions de contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif des eaux usées lors de la vente d'immeuble.

Monsieur le Maire expose :

Que d'une part, dans le cadre de **textes législatifs et réglementaires** :

- l'article 46 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, codifié à l'article **L. 1331-11-1 du code de la santé publique**, prévoit l'obligation pour tout vendeur de produire un diagnostic relatif à **l'assainissement non collectif** ; et donc n'est uniquement applicable qu'aux immeubles raccordés à une installation d'assainissement non collectif ;
- une telle disposition n'existe pas concernant l'assainissement collectif mais l'article **L. 1331-4 du code de la santé publique prévoit le contrôle par la commune** de la qualité des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement, et de leur bon état de fonctionnement ;
- en conséquence, ce contrôle **peut donc être effectué** à tout moment par la commune, **notamment à l'occasion d'une vente, sur le fondement de cet article L. 1331-4 précité** ;
- par ailleurs, les compétences attribuées aux communes en matières d'assainissement collectif (notamment aux articles L. 2224-8 II et L. 2224-10 1° du **code général des collectivités territoriales**) emportent d'importantes **responsabilités qui justifient ce contrôle** ;

Que d'autre part, dans le cadre **des réglementations communales** :

- l'article 6.2.2 du **contrat de Délégation du Service Public** communal de l'assainissement collectif des eaux usées, prévoit que « *le délégataire de ce service est chargé des opérations de contrôle des installations privées des abonnés avant leur raccordement... de façon à informer les propriétaires et futurs acquéreurs des travaux de réhabilitation devant être envisagés* ».

Cet article liste les prestations et conditions liées à la réalisation de ce contrôle.

- l'article 6.4 du **Règlement du Service d'assainissement collectif**, annexé au contrat de Délégation du Service Public communal de l'assainissement collectif des eaux usées, intitulé « *Contrôle de conformité* » dispose que « *les contrôles de conformité des installations privées, effectués à l'occasion de cessions de propriétés, sont facturés au vendeur, ou à son représentant (office notarial), pour un montant de 105 € HT au 01/07/2008 (actualisable dans les mêmes conditions que les tarifs du service d'assainissement prévues au contrat de la DSP).* ».

Décision

Le Conseil Municipal, après délibération, confirme que le contrôle de conformité du raccordement au réseau collectif d'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Vaiges est obligatoire à l'occasion de toute cession d'immeuble situé dans la zone desservie par ce réseau (agglomération), et dans les conditions prévues aux dispositions législatives et réglementaires exposées ci-dessus.

Enregistrée en Préf le 31/10/2016

publiée le 03/11/2016

10) Rapports divers de travaux en commissions**- Commission « Illuminations »**

Pour fin 2016 : seuls les modules liés au contrat triennal de location seront posés.

- Commission « sports »

Pour le projet d'installation d'une centrale de lavage aux vestiaires du Parc des sports, les propositions de la Commission seront présentées au Conseil Municipal en novembre.

- Commission « Signalétiques sur bâtiments »

Les propositions de la Commission seront présentées au Conseil Municipal en novembre.

Tour de table

- Salle polyvalente : envoyer un courrier d'alerte sur l'état du parquet de la salle polyvalente et signaler à la CCC l'urgence de refaire ce sol sportif
- Carrefour signalé dangereux : intersection Rue de La Roselière – Rue de l'Ancienne Gare - Rue des Albizias ; faire étudier un dispositif de stop ou de mini-giratoire franchissable.
- Arrêt de car à « La Hamardière » : problème de visibilité en hiver : les enfants attendent le car dans le noir : en campagne, aucun aménagement particulier n'est prévu pour les arrêts de car (à réfléchir)

Dates à retenir :

- 01/11 : Course Cyclo-cross au Parc des Rochettes
- 05/11 : Opération du Conseil Municipal de Jeunes « Nettoyons notre commune »
- 13/11 : Commémoration du 11 novembre
- 28 et 29/11 : Mise en place des illuminations
- 25/11 : mise en place du sapin
- 16/12 : Buffet annuel personnel et élus
- 06/01/2017 : Cérémonie des vœux

Commissions

- COMMUNICATION : le mercredi 09/11/2016 à 20h30
- LOGEMENT : le vendredi 04/11/2016 à 20h30

Conseil Municipal à 20h30 les :

- Jeudi 24 novembre
- Jeudi 22 décembre
- Jeudi 26 janvier 2017

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

La Secrétaire de séance,
Patrice JUDON

Le Maire,
Régis LEFEUVRE